



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20240328-05

AR Prefecture

063-200070712-20240328-DBC20240328\_05-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024 à 13H**

**Date de la convocation : 21 MARS 2024**

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 Mars 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.**

**Membres du Bureau présents :** Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Georges LOPEZ, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés :** Bernard VIGNAUD, Philippe BLANCHOZ, Jean Eric GARRET, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Christophe DOS SANTOS, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

**Membres du Bureau aillant donné procuration :**

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD  
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

### ATTRIBUTION SUBVENTION A L'ASSOCIATION COUTEAU LAGUIOLE AUBRAC AUVERGNE (CLAA)

**Rapporteur : Tony BERNARD, Président**

L'association Couteau Laguiole Aubrac Auvergne (CLAA) a obtenu l'homologation « IG Couteau Laguiole » le 23 septembre 2022. Depuis l'homologation, quatre recours en justice ont été déposés pour contester la décision de l'institut national de la propriété industrielle (INPI) pour entre autres, non-respect des règles d'homologation des indications géographiques pour les produits industriels et artisanaux (IGPIA).

Ces recours en justice ont contraint l'association CLAA de contracter avec un cabinet d'avocats début 2023 pour sa défense ; les frais pour ester en justice sont importants pour l'association qui ne peut à elle seule supporter les dépenses.

Aussi, l'association CLAA sollicite la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin d'aider l'association à faire face aux frais juridiques engendrés.

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

14

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix  
délibératives : 1

Total votants : 16

## AR Prefecture

063-200070712-20240328-DBC20240328\_05-DE

Reçu le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer la somme de 10 000 € en subvention exceptionnelle à l'association CLAA.
- Les crédits seront inscrits au budget principal de la collectivité.

TOTAL VOTANTS : 16

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 16

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 14

Pour : 16

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 1

Représentés : 2

Non participation :

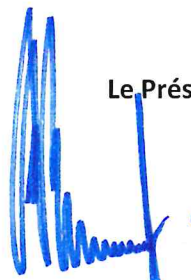
*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

